

# RÉSOLUTION SUR LES DÉCHETS RADIOACTIFS

Destinataire : L'honorable Christian Paradis, ministre des Ressources naturelles  
Endosseurs: Les membres soussignés de la Chambre des communes et du Sénat

---

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative à l'exportation et l'importation de déchets radioactifs provenant de réacteurs nucléaires déclassés ou ayant fait l'objet d'une réfection;

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative au transport maritime des déchets nucléaires tant sur les Grands Lacs que sur la Voie maritime du St-Laurent;

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative à la contamination radioactive des stocks mondiaux de ferraille en raison de leur mélange délibéré ou accidentel avec des déchets radioactifs;

ATTENDU QUE Bruce Power a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) un permis de transport par bateau de 16 générateurs de vapeur radioactifs vers la Suède, en passant par les Grands Lacs, la Voie maritime du St-Laurent et l'Atlantique, afin que la plupart du métal contaminé y soit fondu et mélangé à des métaux non radioactifs, puis vendu sur le marché libre pour utilisation non restreinte;

ATTENDU QUE l'importance de la quantité de radioactivité contenue dans la cargaison projetée vers la Suède surpasserait les quantités maximales tolérées à l'échelle internationale pour le transport en une seule cargaison;

ATTENDU QUE les maires et les conseils municipaux de plus d'une centaine de villes bordant les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent ont fait part d'inquiétudes importantes et justifiées par rapport à la cargaison projetée;

ATTENDU QUE de nombreuses collectivités des Premières nations et autres collectivités autochtones ont fait savoir qu'elles étaient mécontentes de n'avoir été ni consultées, ni avisées de la cargaison projetée;

ATTENDU QU'une centaine d'organismes non gouvernementaux du Canada, des États-Unis et d'ailleurs s'opposent également fortement à la cargaison projetée;

ATTENDU QUE Bruce Power s'est déjà engagée à mettre en œuvre un plan d'entreposage sur place des générateurs de vapeur, soit à la surface jusqu'en 2043 et ultérieurement sous terre, et que ce plan a déjà reçu l'approbation de la CCSN;

ATTENDU QUE Bruce Power et la CCSN ont déjà affirmé qu'il est impossible de recycler les générateurs de vapeur usagés en raison de leur contamination radioactive;

PAR CONSÉQUENT, nous, soussignés, membres de la Chambre des communes et du Sénat, demandons avec insistance qu'aucune autorisation visant le transport de la cargaison projetée des générateurs de vapeur ne soit accordée jusqu'à ce qu'une politique officielle ait été formulée et qu'elle ait fait l'objet d'un débat auprès d'organismes gouvernementaux pertinents, débat abordant les questions d'exportation et d'importation, de transport et de « recyclage » des déchets radioactifs provenant de réacteurs nucléaires déclassés ou ayant fait l'objet d'une réfection.

---

*SVP transmettre également une copie de votre adhésion à cette résolution à : [ccnr@web.ca](mailto:ccnr@web.ca).*

*Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire  
c.p. 236, Succursale Snowdon Montréal QC, H3X 3T4*